

Aide Prestation Technologique Réseau (PTR)

Objet	<p>Inciter les PME dans une démarche d'innovation impliquant un partenariat technologique.</p> <p>- Permettre aux PME peu familiarisées avec l'innovation d'intégrer une dimension technologique dans leur stratégie de développement, en ayant accès à des centres de compétences, - Favoriser le dépôt d'un premier brevet.</p>
Bénéficiaires	<p>PME et prioritairement les micro et petites entreprises (*) de moins de 50 personnes</p> <p><i>(*) Selon la définition européenne : micro et petite entreprise, indépendante, avec un effectif inférieur à 50 personnes et un chiffre d'affaires ou un total de bilan inférieur à 10 millions d'euros. Elle doit être indépendante, c'est-à-dire ne pas être détenue à plus de 25% par une ou plusieurs entités qui ne sont pas des PME.</i></p>
Modalités	<p><u>Modalités de l'aide :</u> Aide financière apportée :</p> <ul style="list-style-type: none">• par le Réseau régional d'Innovation au prestataire et pouvant représenter jusqu'à 80% du coût HT de la prestation,• sous forme de subvention plafonnée à 10 000 € et ne pouvant pas dépasser 50% du montant total du programme HT. <p><u>Projets éligibles :</u> Pré-études techniques, essais, recherches de partenaires technologiques, dépôt d'un premier brevet français, ...</p> <p><u>Dépenses éligibles :</u> Le programme comprend les dépenses internes et externes. L'assiette de l'aide est constituée par la prestation externe.</p>
Contact	<p>Pour contacter Bpifrance de votre région : bpifrance.fr</p>